



Complément salaire

Par Gala

Bonjour,

Je suis infirmière dans une clinique privée sur Paris.

Je suis en CDI depuis 18 mois.

Actuellement en arrêt maladie depuis le 8 janvier. J'attendais fin février le versement de me mon complément de salaire de ma prévoyance en plus des indemnités journalières de la sécurité sociale.

J'ai reçu 394 euros seulement de mon employeur.

J'ai eu la personne en charge des payes qui m'a confirmé que cela était seulement pour la période du 23/01 au 05/02 2023. La

Clinique aurait reçu trop tard le virement de la prévoyance et me dise qu'il vont me verser mon complément de salaire de février seulement fin mars avec la paye habituelle. Je me retrouve dans une situation financière compliquée et dans la convention collective qui est la convention hospitalière privée du 18/04/2002. Je ne trouve aucune disposition légale de délais de versement? auriez vous des pistes ? Merci.

Par abdelyves_ackenflai

Il ne vous est pas possible de demander une avance exceptionnelle sur salaire ?